

**SESSION RÉGULIÈRE TENUE AU 878, CHEMIN DU ROI À LONGUE-POINTE-DE-MINGAN
LE 9 JUILLET 2019 À 19 H 30 - RENCONTRE ANNULÉE FAUTE DE QUORUM
REPORTÉ AU MERCREDI 10 JUILLET 2019 19 H 30 / REMISE AU LUNDI 15 JUILLET
2019, CAR PRÉSENCE DES MEMBRES NON CONFIRMÉES**

**SESSION RÉGULIÈRE DE JUILLET TENUE AU 878, CHEMIN DU ROI LONGUE-POINTE-
DE-MIGAN LE LUNDI 15 JUILLET 2019 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN BEAUDIN, MAIRE

PRÉSENTS : Martin Beaudin, Pierrot Vaillancourt, Bianca Vibert, Claude Vibert, Jean-Marc Collin, Jean-Luc Burgess

ABSENTS : Allen Albert

Étaient aussi présents : Monsieur Ghabi Nader, directeur général, Madame Mary Vaillancourt, directrice adjointe et Madame Julie Loiselle, agente de développement municipal

LE PRÉSIDENT CONSTATE LE QUORUM ET POURSUIT LE DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

#2019-07-84 OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Jean-Marc Collin

Et résolu majoritairement par les conseillers présents que la session soit ouverte à 19 h 30.

#2019-07-85 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

PROPOSÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

SECONDE PAR : Jean-Marc Collin

Et résolu majoritairement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

#2019-07-86 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Jean-Marc Collin

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019.

#2019-07-87 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2019

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses obligatoires, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 juin 2019;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2019 et que chaque membre présent y a inscrit ses initiales pour signifier en avoir pris connaissance et signifie son approbation;

IL EST PROPOSÉ : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents que les comptes à payer pour un montant de 248 636.79 \$ soient acceptés.

Je, Mary Vaillancourt, DGA, certifie que la municipalité a les fonds disponibles pour acquitter ces factures.

#2019-07-88 ADOPTION OFFRE DE SERVICE AVOCAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan doit à l'occasion faire appel ou consulter un avocat sur divers sujets;

ATTENDU QU'en 2017 la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a choisi la firme BCF pour la gestion de ce dossier (résolution #2017-08-92);

ATTENDU QUE le contrat de service est renouvelable annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

SECONDE PAR : Claude Vibert

Et résolu majoritairement par tous les membres du conseil présent d'accepter le renouvellement de l'offre de service présenter par la firme BCF et qui se détaille comme suit :

-Pour le service de consultation téléphonique (tarif annuel) : 400\$
-Pour le service de cours itinérantes (tarif à l'heure) : 150\$
-Pour l'ensemble des autres dossiers au-delà des consultations téléphoniques (tarif à l'heure) : 190\$

Que la durée du contrat couvre la période 2019-2020 (du 7 août 2019 au 7 août 2020)

#2019-07-89 MODIFICATION RÉOLUTION #2018-02-19 / REMPLACEMENT FONCTIONNAIRE ADJOINT À L'INSPECTION MUNICIPALE

Attendu que le Conseil municipal a nommé un responsable pour l'émission des permis et des certificats ainsi que de l'application, de la surveillance et du contrôle des règlements d'urbanisme, dont les règlements de zonage, de lotissement, de construction (#2018-02-19);

Attendu que le Conseil municipal a nommé une ou plusieurs personnes pour assister l'inspecteur désigné dans ses tâches (#2018-02-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

SECONDE PAR : Bianca Vibert

Et résolu unanimement par tous les conseillers de nommer :

Sandro Leblanc comme fonctionnaire désigné pour assister l'inspecteur dans ses tâches terrain, et ce dans le service inspection municipale (Travail terrain) en remplacement de Peter Bond pour la durée de son congé sans traitement.

Que Monsieur Sandro Leblanc agira sous la direction de Monsieur Nader Ghabi, inspecteur, concernant ce dossier.

#2019-07-90 DEMANDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QU'UN formulaire a été acheminé à nos bureaux nous permettant de déposer une demande dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale - volet particulier d'amélioration par circonscription électorale »;

ATTENDU QUE des besoins ont été déterminés pour l'entretien des rues municipales;

ATTENDU QUE la date butoir pour le dépôt des demandes était le 5 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Pierrot Vaillancourt

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

- Que le conseil nomme Madame Mary Vaillancourt, directrice adjointe, pour signer tout document en lien avec ce programme.

#2019-07-91 EMBAUICHE ANIMATRICE CAMP DE JOUR - PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée à « **Emploi Été Canada** » pour l'embauche d'une personne attitrée au camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'UN poste a été affiché et que le camp de jour devait débiter le 25 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bianca Vibert

SECONDE PAR : Claude Vibert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents

- Que Madame Sylviane Desjardins soit engagée à titre d'animatrice camp de jour à un taux horaire de 15 \$.

#2019-07-92 ENTENTE DE LOCATION DU LOT 5 062 353

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan est une personne de droit public régie par le Code Municipal;

ATTENDU QUE le terrain #5 062 353 situé au 215, rue de la Mer appartient à la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;

ATTENDU QU'UN immeuble y est érigé appartenant à Télus Communication;

ATTENDU QU'UNE entente pour la location du terrain 5 062 353 a été demandée par Télus communication;

ATTENDU QUE le conseil s'est montré favorable à la mise en place d'une entente de location;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Claude Vibert

Et résolu majoritairement par tous les membres du conseil présent :

- Que les frais de rédaction de l'acte notarié par un notaire, de publication et d'enregistrement soit de la responsabilité et aux frais de Télus communication;
- Que le bail de location soit rédigé pour une période de quinze (15) ans renouvelables aux cinq (5) ans;
- Que le coût de location soit de 300 \$ par année pour les cinq premières années, pour un total de 1 500 \$ pour cinq ans, payables à la signature de l'acte;

- Que Télus communication paie les taxes foncières et de service sur le lot 5 062 353 et ce annuellement lors de l'émission du compte de taxes;
- Que Madame Mary Vaillancourt, directrice adjointe, soit autorisée à signer l'acte notarié et que Télus Communication s'engage à la rembourser pour ses frais de déplacement.

#2019-07-93 ACCEPTATION PROPOSITION ACHAT D'UNE PLATEFORME POUR CAMION DE SERVICE- LA RÉOLUTION A ÉTÉ ANNULÉE SUITE AU RÉSULTAT DE VOTE: 1 POUR ET TROIS CONTRES)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont demandé l'installation d'une plateforme sur le nouveau camion de service, et ce dans le but de simplifier et favoriser le travail des employés municipaux et aussi pour prévenir et favoriser de bonne pratique de travail sécuritaire;

ATTENDU QU'UNE proposition a été soumise par Sept-Îles Chevrolet Buick GMC;

IL EST PROPOSÉ PAR :

SECONDE PAR :

Et résolu majoritairement par tous les conseillers d'accepter la proposition qui se détaille comme suit :

- Plateforme Tommy G2 55 x 38
- Capacité de 1 300 livres
- Poids de 510 livres
- Pompe hydraulique et commande de contrôle sur côté droit
- Barre galvanisée pour relocaliser la caméra de recul (de série sur le véhicule)

Totales pièces, matériel et main d'œuvre 6 600 \$ avant taxe

#2019-07-93 NOMMER UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À LA TABLE DE CONCERTATION SUR L'ÉROSION DES BERGES

ATTENDU QU'une table de concertation régionale sur l'érosion des berges a été mise en place par la MRC de Minganie;

ATTENDU QUE la table de concertation doit être composée de représentants municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

SECONDE PAR : Jean-Marc Collin

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

- Que Monsieur Martin Beaudin, maire et Monsieur Nader Ghabi, directeur général soient mandatés à siéger sur cette table de concertation pour représenter la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan.

#2019-07-94 ENGAGEMENT PERSONNEL POUR TRAVAILLER SUR LA RÉPARATION DE LA PROMENADE

ATTENDU QUE la promenade a subi quelques dommages lors de la tempête de décembre 2016;

ATTENDU QU'une portion de 700 mètres est à réparer pour que celle-ci redevienne sécuritaire sur toute sa distance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

SECONDE PAR : Claude Vibert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

- Que le conseil souhaite que les réparations débutent;
- Que Monsieur Yves Loisel, journalier liste de rappel, soit engagé pour aider à la réalisation de ces travaux de réparation et cela au taux horaire de 19 \$.

#2019-07-95 APPROBATION ACHAT HORLOGE EXTÉRIEUR CENTRE JOHN COLLIN

ATTENDU QUE des travaux de rénovation extérieurs sont en cours de réalisation au Centre John Collin;

ATTENDU QUE selon les plans de l'architecte une horloge murale extérieure faisait partie des plans et que l'achat de la pièce n'était pas inclus dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la préparation de l'endroit où sera installée l'horloge était inclus dans les travaux de l'entrepreneur en place, soit Ferblanterie J Bond (électricité, préparation de la surface, etc.);

ATTENDU QUE le conseil souhaite qu'une horloge soit installée, une demande de soumission a été acheminée à Pelletier Horloger & Cie;

ATTENDU QUE cette dépense n'étant pas prévu au budget 2019;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

PROPOSÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

SECONDE PAR : Claude Vibert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

- **QUE** l'option # 2 soit retenue qui se décrit comme suit :
 - a) Boîtier cylindrique en aluminium renfermant les éléments suivants;
 - b) Mécanisme électrique 110 V;
 - c) Aiguilles baguettes en aluminium, noires, parfaitement équilibrées;
 - d) Cadran plexi blanc translucide avec impression des chiffres;
 - e) Heather industriel 45W avec thermostat pour contrôle de l'humidité et température;
 - f) Éclairage par ruban LED, transformateur.

Pour un montant total pour l'horloge 19 480 \$ (n'incluant pas les taxes)

- **QUE** les coûts de livraison ne sont pas compris dans la soumission, les frais se détaillent comme suit :
 - a) 3 jours sont prévus soit 2 jours pour le transport et 1 jour pour installation;
 - b) 2 000 km de déplacement;
 - c) 24 heures de déplacement;
 - d) 1 journée d'installation;
 - e) 2 nuits d'hébergement;
 - f) 6 repas

Pour un montant total pour la livraison 4 800 \$ (n'incluant pas les taxes)

- Que le délai de fabrication et livraison est de 8 à 10 semaines
- Système d'horlogerie garanti une (1) année (pièces & main d'œuvre). km en sus. Pour l'option garantie ne s'applique pas aux conditions climatiques extrêmes;
- **QUE** le montant pour l'achat de cette horloge ainsi que les frais liés à cette dépense soit prélevé dans #59 1100 000 surplus accumulé non affecté pour une somme de 25 500 \$.

#2019-07-96 AJOUT DU LOGICIEL TERRITOIRE À LA PLATEFORME EXISTANTE DE PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité administre son service d'urbanisme incluant l'émission des permis et certificats d'autorisation;

ATTENDU QUE pour simplifier et optimiser les tâches du service urbanisme PG solutions offre un logiciel qui s'intègre à ceux déjà en place;

ATTENDU QUE ce logiciel va remplacer Azimut Gonet qui avait été mis en fonction à la demande de l'inspecteur précédent;

ATTENDU QUE le logiciel **Territoire** serait plus complémentaire au logiciel existant sur le système informatique;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2019;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

PROPOSÉ PAR : Pierrot Vaillancourt

SECONDE PAR : Jean-Marc Collin

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents :

- **QUE** l'offre de service de PG solutions soit acceptée et qu'elle se détaille comme suit :

A) Prix des licences (unique) - incluant Licence JMAP Pro (1 à 5) - Gestionnaire numérique - Extension de base JMap

Total 5 075 \$

B) Services professionnels (unique) incluant : Installation serveur - Intégration de la matrice graphique - Gestion de projet - Installation initiale poste client - Activation et gestion projet, Gestionnaire numérique - Frais de déplacement et hébergement - Banque de service prépayé - escompte

Total 10 438. \$

c) Prix du programme CESA (récurrent) incluant : Gestionnaire numérique - Licence JMap pro (1 à 5) - Extension de base JMap

Total 1 077. \$

Pour un total de 16 590. \$ n'incluant pas taxe

- **QUE** le montant pour l'achat de ce logiciel soit prélevé dans le compte #59 1100 000 surplus accumulé non affecté

Monsieur le Maire répond au public.

#2019-07-98 FERMETURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Collin

APPUYÉ PAR : Claude Vibert

Et résolu majoritairement par tous les conseillers présents que la session soit fermée à 20 :10.

Ghabi Nader, DG

Martin Beaudin, maire

Je, Martin Beaudin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.